

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 19 (1881)  
**Heft:** 53

**Artikel:** Mademoiselle Colibri : [suite]  
**Autor:** Tesson, Francis  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-186648>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Adon sont z'u dein lè mènadzo,  
Sai dâi velès, sai dâi veladzo,  
Oftri por allumâ lo fu,  
Atant ài damès qu'ai monsu,  
Que bintout totès lè Pernettès  
N'euront pas d'autrès z'allumettès.  
Et du cé temps, frou dè cousons,  
L'ont vicu diés què dâi tiensons.

G.-C. D.

**L'habit noir**(Origine du mot *camelote*.)

Avec l'hiver, les bals et les soirées, le règne de l'habit noir va commencer. L'origine de ce vêtement, qui ne couvre guère que la partie supérieure du corps et se divise, à partir des reins, en deux basques flottantes, vulgairement nommées queues de morue, a son origine au XVII<sup>e</sup> siècle. Il dérive de l'habit à la française, et n'en diffère que par le collet qui est rabattu. On portait, sous Louis XIV, un vêtement nommé habit, qui était une véritable tunique à collet droit avec manches et parements. Comme les basques étaient très simples, mais très richement doublées, on contracta l'habitude de les relever par devant en les retenant par des boutons sur les côtés afin de montrer la doublure.

Cet habit était de drap, de velours, de soie, de bouracan, mais presque toujours de couleur voyante. Le bouracan était un tissu de poil de chèvre, de laine, ou de soie de couleur brune. Son bas prix l'avait fait adopter comme costume pour les gens du peuple. On le désignait sous le nom de *Camelot*, par allusion aux vêtements orientaux fabriqués avec du poil de chameau (*hamelos*), puis, par extension, on a donné le nom de camelote aux marchandises de peu de valeur ou mal façonnées.

Bientôt, au lieu de relever les basques, on trouva plus simple de les diminuer, et l'habit à la française devint dès lors, à peu de chose près, le frac de nos jours, exigé pour une soirée, un dîner, un bal. Le professeur en chaire, le candidat aux épreuves, l'homme qui se marie, le sommelier ou valet d'office, le prestidigitateur, sont tenus d'avoir l'habit noir.

La redingote est reçue dans les salons, et, en dehors des réceptions officielles, il est permis de se dispenser de mettre un habit à une matinée et à un dîner exclusivement composé d'hommes.

**Les frais de justice.**

Voici, dit un journal financier de Paris, un document tristement éloquent, qui ne constitue pas une exception, ainsi qu'on serait tenté de le croire, mais représente au contraire la règle générale en matière de procédure :

Un effet de 150 francs n'a pas été payé.

On l'a remis à un huissier, qui le retourne avec l'état des frais dont le détail suit :

Timbre mobile	0 10
Protêt	6 95
Assignation	8 55

Enregistrement pouvoir	3 75
Jugement, levée et vacation à placement	33 75
Signification du jugement	10 15
Commandement	7 16
Procès-verbal, acquiescement	13 05
Saisie	13 05
Requête et ordonnance	9 25
Signification et ordonnance	9 55
Affiches	9 55
Recallement référé	13 05
Signification ordonnance	8 55
Signification de vente	7 55
Affiches	22 45
Recèlement carance	10 45
Opposition	10 55
Assignation faillite	8 55
Port de lettres	• 30
Jugement et vacation	16 54
Deux vacations devant le juge	10 —

Total : 233 15

Malgré tous ces frais, l'effet de 150 fr. n'a pas été payé.

Et cette perte, ajoutée aux frais de poursuites, forme le joli total de 389 fr. 15, que le créancier a dû payer, son débiteur étant insolvable.

## 4

**Mademoiselle Colibri.**

A dix-huit ans, on ressent plus vivement qu'à aucun autre âge les impressions de joie et de douleur; mais, par compensation, ces impressions s'effacent vite. Durant les premiers jours, la jeune orpheline fut inconsolable; puis, peu à peu, la jeunesse, qui est toute d'espérance, vainquit en elle la douleur.

Tout en conservant le souvenir de son père adoptif, elle reprit insensiblement sa gaieté, cet apanage des jeunes années. Mais cette gaieté même fut plus grave, plus réfléchie qu'auparavant. Virginie se trouvait seule, isolée au milieu du monde et cet isolement lui donnait une réserve qui commandait le respect. La tendresse qu'elle avait vouée à M. Pamphile, elle la reporta sur les oiseaux qu'il lui avait légués. Eux, de leur côté, comme s'ils avaient compris le malheur qui venait de frapper leur jeune maîtresse, faisaient entendre pour la distraire leurs gazouillements les plus mélodieux.

La vogue qui avait favorisé la boutique du vivant de l'oiselier ne fit que s'accroître sous l'intelligente direction de l'orpheline. Il fut de bon ton à la Cour d'acheter ses oiseaux chez la *fée* du quai de la Mégisserie. L'exemple des dames de qualité fut imité par les riches bourgeois: Virginie devint une célébrité. Plusieurs soupirants se présentèrent et demandèrent sa main; mais elle les éconduisit l'un après l'autre.

— Je ne veux me marier que du consentement de ma mère, disait-elle. Mon cœur me dit qu'elle n'est pas morte et que je la reverrai un jour. J'attendrai.

De longs mois se passèrent. Un jour, par une belle matinée d'automne, un carrosse armorié et traîné par deux magnifiques chevaux s'arrêta sur le quai de la Mégisserie. Une jeune et belle dame en descendit; elle était accompagnée d'un officier de marine. Tous deux se dirigèrent vers la boutique du *Perroquet discret*.

L'oiseau favori de M. Pamphile, le perroquet qui avait servi de modèle à l'artiste qui avait peint l'enseigne, trônait sur son perchoir, au soleil, devant le seuil.

— Reviens vite, beau capitaine! clama-t-il lorsque passèrent les visiteurs.

L'officier de marine ne put réprimer un sourire; la dame qui l'accompagnait regarda l'oiseau avec curiosité.

— Combien ce gentil bavard ? demanda-t-elle à l'oiselière. Il me plaît. Je vous l'achète.

— Veuillez m'excuser, répondit l'oiselière en faisant sa plus gracieuse révérence ; cet oiseau n'est pas à vendre.

— Eh quoi ! dit l'officier qui intervint, pouvez-vous refuser cet oiseau à la princesse de Lamballe ?

L'oiselière s'inclina derechef.

— Madame la princesse est si bonne, dit-elle, que son cœur, j'en suis certaine, me pardonnera mon refus en faveur du motif qui me l'a dicté.

— Expliquez-vous, mon enfant, dit la princesse.

— Je suis orpheline ; cet oiseau a appartenu à ma pauvre mère, que je n'ai point eu le bonheur de connaître, hélas ! J'ai promis, je m'en suis juré de ne m'en séparer jamais.

— Ce sentiment est trop délicat pour que j'insiste davantage, mon enfant, dit Mme de Lamballe... Ça, mon cousin, ajouta-t-elle en se tournant vers l'officier, dont les yeux ne pouvaient se détacher de l'oiselière, entrons et prouvons par nos achats que le refus de mademoiselle, loin de nous blesser, nous prédispose en faveur de ses autres pensionnaires.

L'officier et la princesse firent leur choix.

— Savez-vous, mon cousin, reprit la princesse, lorsqu'elle eut regagné son carrosse, que cette petite est charmante au possible.

— Je suis absolument de votre avis.

— Elle a fort grand air et ses manières, il me semble, sont bien au-dessus de celles des personnes de sa condition.

— Je l'ai remarqué comme vous... C'est étrange !

— Quoi donc ?

— Une ressemblance frappante entre cette petite marchande d'oiseaux et un homme que j'ai beaucoup connu aux Antilles, durant ma première campagne avec le bailli de Suffren.

— Vraiment ?

— L'homme dont je veux parler n'est plus.

— Il se nommait ?

— De Montgradon.

— Oui, je sais, je me souviens. N'est-ce pas ce brave officier dont Suffren nous a fait l'éloge à Versailles ?

— Lui-même.

— Et cette jeune fille, dites-vous, lui ressemble ?

— Étonnamment. La famille de Montgradon a disparu tout à coup après la mort de son chef : femme, fille, frère, tout s'est éteint à la fois. Il y a là un mystère que personne n'a pu approfondir. Peut-être cette jeune fille est-elle... Mais non, ce que je dis là est absurde.

— Mais ceci tient du roman, mon cher cousin.

— N'importe, je reviendrai, je reverrai l'oiselière, je l'interrogerai. Je tâcherai de découvrir s'il n'existe pas quelque lien de parenté entre elle et celui qui fut autrefois mon capitaine.

— Faites, mon cousin ; ce que vous me dites m'intéresse au plus haut point, et si votre protégée est ce que vous pensez, comptez sur moi pour lui faire obtenir une situation digne de sa naissance, digne surtout de l'héroïsme de son père.

L'officier revint dès le lendemain à la boutique du quai de la Mégisserie, et tout en examinant plusieurs espèces d'oiseaux, il amena la conversation sur les Antilles, d'où ces espèces étaient originaires. Il parla avec enthousiasme du délicieux climat de ce pays favorisé du ciel, de l'aménité de ses habitants et de sa luxuriante végétation. L'oiselière l'écoutait avidement. Son oncle le lui avait révélé : c'était aux Antilles qu'elle était née.

Oh ! le pays natal ! Oh ! la patrie plutôt devinée qu'entrevue, durant la première enfance, comme en un rêve ! Les Antilles ! c'est là qu'une mère, cet ange gardien donné par Dieu à la jeune âme qui a pris forme humaine, la berçait entre ses bras, l'endormait au bruit des chansons, l'éveillait avec des caresses !

(A suivre)

### L'Indicateur vaudois.

Nous venons un peu tard attirer l'attention de nos lecteurs sur cette intéressante publication, et nous regrettons que les préoccupations de fin d'année ne nous permettent pas d'en faire une analyse complète. L'année dernière, la première édition de l'*Indicateur vaudois* fut très appréciée et rapidement épuisée. M. Pfister, son éditeur, ne s'est pas arrêté en si bon chemin, il a apporté à son travail, de nombreuses et importantes améliorations, qui le rendent certainement le plus complet, le plus soigné des ouvrages de ce genre, publiés à Lausanne. Les renseignements de toute espèce y abondent ; il contient, cette fois, les adresses par ordre alphabétique de tous les habitants de Lausanne, les mêmes adresses classées par professions ; celles de toutes les campagnes et villas ; les adresses, par ordre de professions, des commerçants, industriels et autorités de toutes les localités du canton. A côté de cela, une énumération des institutions publiques, postes, télégraphes, bateaux, chemins de fer, etc. — Plan du Théâtre et plan de la ville.

Nous estimons donc que tous les négociants, tous les hommes d'affaires, tous ceux, en un mot, qui ont quelques relations avec leurs concitoyens, non seulement doivent encourager l'œuvre si consciencieuse de M. Pfister, mais ne peuvent guère s'en passer.

— Nous possédons ce livre depuis bien peu de temps, il est vrai, mais chaque jour, néanmoins, nous avons eu l'occasion de le consulter pour des renseignements très divers : toujours il a répondu à notre appel. Nous nous faisons donc un devoir de le recommander en toute confiance, et nous nous chargerons volontiers de l'expédier contre remboursement à toutes les personnes qui nous en feront la demande. — Prix : broché, 4 fr. ; relié, 5 fr.

— Combien vendez-vous le litre de lait ? demandait une bonne femme à un de nos laitiers.

— Dix-huit centimes.

— Tiens, on m'avait dit quinze seulement.

— Oh ! si vous en voulez à quinze, on peut vous en faire.

Un petit garçon revenait de l'église de Saint-François, où M. Blanchet l'avait laissé visiter l'orgue.

— Oh ! maman, dit-il en rentrant à la maison, j'ai vu quelque chose de bien amusant : un homme qui pompaient de la musique dans un grand buffet.

THÉATRE. — *Dimanche 1<sup>er</sup> janvier*, première représentation de *Bruno le Fileur*, pièce en 2 actes. — Première représentation de : *Les Domestiques*, vaudeville en 3 actes. — Ordre : 1<sup>er</sup> Bruno ; 2<sup>o</sup> Les domestiques. — Rideau à 7 heures.

### Papeterie L. MONNET

Rue Pépinet, 3, Lausanne.

Calendriers et Agendas de bureaux pour 1882 |

L. MONNET

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Cie